



Litige lors d'achat d'un nouveau vehicule

Par **Tchoutchou25**, le **27/12/2016** à **17:29**

Bonjour tout le monde,

J'espère que vous pourrez m'aiguiller un peu plus que mes amis.

Voilà, ma petite amie a acheté un véhicule à un garage agréé par une grande marque allemande il y a de ça 1 ans 1/2. Maintenant elle voudrait changé mais lorsque que je l'ai ramené chez mon concessionnaire, celui ci m'as explique qu'elle avait beaucoup plus à remboursé que ce qu'elle pensé...

Le garage lui a dit qu'elle lui vendait 21000€ donc elle a fait un financement chez eux avec un,taux d'emprunt à 5,9%.Pour le moment ils sont dans leur droit, cependant ce véhicule à été vendu comme étant neuf à 20000 km mais je n'ai aucune trace de l'historique dans l'ordinateur de bord en branchant ma valise, aucune trace désignant véhicule neuf sur le papier, aucune informations si c'est une première, deuxième, troisième mains ?!, plusieurs "traces" montrant clairement qu'il n'as pas été vendu neuf comme cité precedement... Donc j'aimerais savoir si recours il y a contre ce garage, quel type de "preuves" devrais je fournir pour avoir gain de cause ?!

Merci d'avoir pris le temps de lire mon poste, j'attends vos réponses avec impatience...

Ps: Le garage cité est agréé par une très grande marque voilà pourquoi j'aimerais avoir des armes pour me battre également.

Par **morobar**, le **28/12/2016** à **09:08**

Bonjour,

Neuf à 20000 km ce n'est pas du neuf, mais de l'occasion.
Ce qui est conforté par les dates d'immatriculation portée sur le certificat de circulation.

Par **Lag0**, le **28/12/2016 à 10:51**

Bonjour morobar,
Le problème, c'est qu'il n'existe pas de définition juridique du véhicule neuf.
Selon les diverses jurisprudences, ça va du véhicule jamais immatriculé au véhicule immatriculé depuis 6 mois avec 6000km au compteur.
La plus récente semble s'imposer, véhicule immatriculé ou pas n'ayant jamais été conduit sur route.
Il serait temps qu'un texte officiel vienne définir le véhicule neuf...

Par **morobar**, le **28/12/2016 à 10:55**

Il n'en demeure pas moins vrai que sur le certificat d'immatriculation il est fait état des différentes dates de mutation.
Entre vous et moi je ne suis pas assez gogo pour acheter un véhicule neuf à x milliers de kilomètres. Si c'est neuf, quelques kilomètres de livraison et basta.

Par **Lag0**, le **28/12/2016 à 11:02**

Ceci-dit, j'avoue ne rien avoir compris au problème de Tchoutchou25 !

[citation]Maintenant elle voudrait changé mais lorsque que je l'ai ramené chez mon concessionnaire, celui ci m'as explique qu'elle avait beaucoup plus à remboursé que ce qu'elle pensé... [/citation]

Serait-il possible d'avoir plus d'explications ?

Par **Tchoutchou25**, le **28/12/2016 à 13:32**

Bonjour et merci de vos réponses.

Pour repondre à ta question lag0,
Elle voulait changer de véhicule, pas de probleme je la ramène chez mon concessionnaire de ma marque.. Arrivé la bas, le commercial fait ses recherches et au final, croyant que mon amie était au courant il lui annonce qu'il y a beaucoup plus à remboursé que ce qu'elle pensait. Car le garage auprès duquelle elle a effectué l'achat à rajouté facilement 3000 euros de taxe et assurance en tout genre...
Voilà la fameuse explication...

Par **morobar**, le **29/12/2016** à **08:50**

Bonjour,
[citation]la fameuse [/citation]
De plus en plus fumeuse, plutôt.

Par **Lag0**, le **29/12/2016** à **09:55**

[citation]Arrivé la bas, le commercial fait ses recherches et au final, croyant que mon amie était au courant il lui annonce qu'il y a beaucoup plus à rembourser que ce qu'elle pensait. Car le garage auprès duquelle elle a effectué l'achat à rajouté facilement 3000 euros de taxe et assurance en tout genre... [/citation]

Je ne comprends toujours pas !

Si votre amie a pris un crédit pour financer cette voiture, elle sait très exactement ce qu'elle a emprunté et ce qui lui reste à payer !